



FACTURATION ELECTRONIQUE

LES 8 ERREURS A EVITER DES MAINTENANT

Chers membres,

La réforme de la facturation électronique entrera en vigueur dès septembre 2026, avec une obligation pour toutes les entreprises de recevoir des factures électroniques, puis une obligation d'émettre selon leur taille.

1. Qu'est-ce qu'une facture électronique ?

Une facture électronique est un document structuré, émis et transmis via des plateformes agréées, selon des formats définis par l'État (**UBL ou CII/Factur-X**). Ce type de facture permet une automatisation complète de son cycle de vie : émission, dépôt, contrôle, transmission, statut, validation ou rejet.

À l'inverse, **un PDF envoyé par email n'a aucune valeur** dans le cadre de la réforme et ne sera plus conforme.

Cette réforme s'inscrit dans le programme national de modernisation des échanges inter-entreprises et de lutte contre la fraude à la TVA.

La réforme ne se limite pas à la facture électronique. Certaines opérations feront l'objet d'une transmission automatisée de données à l'administration fiscale : c'est le **e-reporting** :

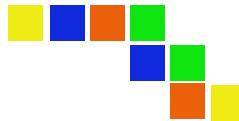
- Le **e-reporting de transactions** concerne les ventes et prestations réalisées avec des non-assujettis (B2C : particuliers, associations...), ainsi que les opérations B2B internationales.
- Le **e-reporting de paiement** concerne toutes les opérations dont l'exigibilité de la TVA est l'encaissement (par exemple les prestations de services, les acomptes...), si l'entreprise n'a pas opté pour la TVA sur les débits.

Ces données serviront à améliorer le contrôle TVA et, à terme, au pré-remplissage de certaines déclarations.

À quelques mois des premières échéances, voici les 8 erreurs à éviter.

2. Les 8 erreurs à éviter :

- **1. Attendre mi-2026 pour débuter la transition**



La réforme impose des changements techniques et organisationnels qui demandent plusieurs mois de préparation.

Le choix d'une Plateforme Agréée (PA), l'adaptation des outils internes et la planification des tests doivent être engagés au plus tôt pour éviter un goulot d'étranglement courant 2026.

■ **2. Penser que votre logiciel fera tout automatiquement**

Même si de nombreux ERP se mettent à jour, aucune mise en conformité n'est automatique.

Chaque entreprise doit vérifier :

- les versions utilisées,
- les options d'intégration disponibles,
- les paramétrages propres à ses flux,
- les besoins d'interfaçage avec sa PA.

■ **3. Reporter le choix de sa Plateforme Agréée**

La PA sera le point de passage obligatoire de vos factures. Les délais d'intégration et de paramétrage sont importants et certaines plateformes risquent d'être saturées en 2026.

Si vous souhaitez des contacts de PA spécialisées optique/audio, contactez Normeyes !

■ **4. Négliger les tests liés à la facture électronique**

La conformité repose sur des tests précis : dépôt des factures, contrôles de structure, suivi des statuts, gestion des rejets et validation finale.

Ces tests permettent d'anticiper les blocages, d'éviter les erreurs de format et de sécuriser le passage en production.

■ **5. Ne pas préparer ses équipes**

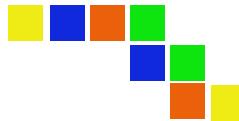
La réforme impacte la comptabilité, l'ADV, les réseaux, les magasins et parfois même le service informatique interne.

Chacun doit comprendre les nouveaux processus, les nouveaux formats et les outils associés afin d'assurer une transition fluide.

■ **6. Ne pas anticiper la coordination avec ses partenaires**

La réussite de la réforme repose sur la synchronisation de tous les acteurs : fournisseurs, centrales, réseaux et prestataires techniques. Un plan de transition partagé permet d'éviter les ruptures de flux et de garantir la continuité des échanges.

■ **7. Ne pas migrer vers la version OPTOv36 (CRITIQUE)**



Le standard OPTO est le référentiel d'échange de données historiquement utilisé dans la facturation du secteur optique. Chaque version d'OPTO définit les champs obligatoires, nécessaires ou optionnels à transmettre entre acteurs.

Les versions **OPTOv33/34** ne contiennent pas les données indispensables pour une conversion correcte vers UBL ou CII/Factur-X.

Résultat : conversions incomplètes, pertes d'informations, rejets, incohérences de TVA...

👉 Seule la version **OPTOv36** est pleinement compatible avec les exigences de la réforme.

Ce point est particulièrement stratégique pour :

- les centrales d'achat
- les réseaux
- les fournisseurs optique/audio utilisant EDIFACT

⚠ Ne pas migrer vers OPTOv36 avant l'été 2026 exposera à un **taux de rejet très élevé** dès l'entrée en vigueur de la réforme.

■ **8. Ne pas suivre les évolutions réglementaires**

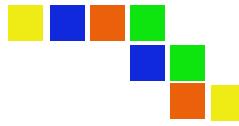
Le cadre réglementaire évolue encore et les spécifications techniques sont mises à jour régulièrement. Normeyes assurera une veille tout au long de 2026 afin de vous informer des éventuels ajustements et des impacts sur vos outils et vos processus.

3. Vous informer

Une série d'articles sera publiée à partir de janvier 2026 permettant de mieux comprendre les concepts clés, les choix techniques, les obligations et les bonnes pratiques pour vous accompagner dans chaque étape.

À RETENIR — LES POINTS ESSENTIELS DE LA REFORME

- **La facture électronique n'est pas un PDF**, mais un document structuré (UBL, CII/Factur-X) transmis via une Plateforme Agrée (PA).
- **Le e-reporting fait partie intégrante de la réforme** (transactions + paiements).
- **Septembre 2026** : obligation pour toutes les entreprises de recevoir des factures électroniques.
- **La préparation doit commencer maintenant** : choix de la PA, mise à jour de l'ERP, organisation interne.
- **Des tests seront indispensables** pour vérifier le cycle complet de la facture (dépôt, contrôle, statuts, rejets).



- **Vos équipes seront directement impactées** : comptabilité, ADV, réseaux, magasins.
 - **La coordination avec vos partenaires** est clé pour éviter des ruptures de flux en 2026.
 - **La migration vers OPTOv36 est incontournable** pour garantir des conversions fiables entre EDIFACT / Factur-X / CII / UBL.
 - **Les textes évoluent encore** : une veille régulière est nécessaire — Normeyes vous accompagnera tout au long de 2026.
-

FOCUS TECHNIQUE : LES FONDAMENTAUX DES 2026

- La facture électronique repose sur la norme EN16931 et sur la norme AFNOR Z12.
- Les statuts réglementaires : Déposée, Rejetée, Refus, Encaissée.
- Le e-reporting implique deux flux : transactions (agrégées ou par facture) et paiements.
- La PA assure les conversions de format.
- Seule l'OPTOv36 contient les données nécessaires pour une conversion fiable. Versions 33/34 → risque de rejet systématique.
- Recommandation : vérifier avec les éditeurs ERP/métier l'intégration XML CII/Factur-X/UBL (lecture + mapping).